

26/2021



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 33
Date de convocation : 31 Mars 2021

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS
2020 DU BUDGET PRINCIPAL**

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an Deux Mille VINGT ET UN le 7 AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, Président.

Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
H.MALHERBE (Thuir) à R.ATTARD
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée
R.OLIVE a quitté la salle

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET GENERAL

Code INSEE : 66210	COMPTÉ ADMINISTRATIF		Département : PYRENEES ORIENTALES
Etablissement : COMMUNAUTE DE COMMUNES	Année 2020		Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR
DES ASPRES- BUDGET GENERAL	Page n° 2		Date d'Edition : 07/04/2021
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF			
Séance du 7 AVRIL 2021 à 17h00			
Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Rémy ATTARD, 1er Vice Président, Président de séance après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants:			
Résultat de fonctionnement à affecter C = A+B Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses 3 166 007,78 Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002) 1 871 571,73 1 294 436,05			
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses 1 344 735,15 Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001) 447 919,92 Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00) 896 815,23 - 132 341,04			
EXCEDENT de financement de la section d'investissement (F + G) 1 212 394,11			
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
Report excédentaire en investissement (IR 001) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) 1 344 735,15 Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068) - Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) 1 578 323,96 Report déficitaire en fonctionnement (FD 002) 1 587 683,82			
Ont signé au registre des délibérations : Cachet :			

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 066-246600449-20210407-26_21AFFRESBPAL-DE